



Arras, le 2 mars 2020

Coronavirus : point de situation dans le Pas-de-Calais

Premier cas confirmé dans le Pas-de-Calais

Un premier cas de personne atteinte du coronavirus covid-19 a été confirmé hier soir dans le département du Pas-de-Calais. Il s'agit d'une personne en lien avec la base militaire de Creil et habitant la commune d'Hénin-Beaumont. Actuellement, prise en charge par un centre hospitalier spécialisé, son état de santé n'inspire pour l'heure aucune inquiétude.

Interdiction des rassemblements

Suite au passage au stade 2 de la stratégie d'endiguement au Coronavirus en France, le Gouvernement a annoncé l'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes en milieu confiné sur l'ensemble du territoire national, afin de contenir au mieux la propagation du virus.

Dans ce contexte, et conformément aux instructions gouvernementales, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a pris, ce dimanche 1^{er} mars 2020, un arrêté interdisant l'ensemble des rassemblements de plus de 5 000 personnes organisés dans des milieux confinés (espace fermé et non en plein air) pour le département du Pas-de-Calais quel qu'en soit le motif, jusqu'au samedi 14 mars 2020.

Recommandations

Il est rappelé les consignes d'application de mesures barrières, en particulier :

- se laver régulièrement les mains,
- tousser et éternuer dans son coude,
- utiliser des mouchoirs à usage unique.

.../...

Communiqué de presse

Le coronavirus peut se transmettre, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie,
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'un mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19, une plateforme téléphonique nationale est accessible gratuitement au 0 800 130 00